

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2024**

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze

Date de la convocation : **4 décembre 2024**
Nombre de conseillers en exercice : **29**

Nombre de conseillers présents : **24**
Nombre de pouvoirs : **5**

Le onze décembre deux-mille-vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

Étaient présents 24 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Maryse BADIA ; M. Gilles BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Michel BUCHE ; M. Tony CALLA ; M. Tony CORNELISSEN ; M. Pierrick CRONNIER ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Sébastien DEVALLIERE ; M. Yoann FIANCETTE ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Mady JUNISSON ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; Mme Martine PANNETIER ; Mme Céline PARRAIN ; M. Philippe PELAT ; M. Michel PESTEIL ; M. Bruno RAYNAUD ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Adrien SEIXAS ; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

Ont donné procuration 5 membres du Conseil Municipal :

M. Patrick COURTEIX à M. Pierrick CRONNIER ; Mme Sophie RIBEIRO à Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; Mme Tessa SAUBESTY à M. Gilles BARBE ; Mme Françoise TALVARD à Mme Elisabeth VENTADOUR et Mme Patricia TILLET à M. Yoann FIANCETTE.

Secrétaire de séance : Mme Sandra DELIBIT

Numéro : DL20241211-021

Matière : 7.1.5 - Finances locales – décisions budgétaires – tarifs

Objet : BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT – FIXATION DES TARIFS DE L'ASSAINISSEMENT

Considérant que les tarifs de l'assainissement ont été révisés en 2024 pour la première fois en 8 ans ;

Considérant que l'inflation pour l'année 2024 est de 3 % ;

Considérant que la seule recette de fonctionnement du budget annexe est le produit de la facturation de l'assainissement aux abonnés ainsi que les prestations de service aux abonnés ;

Considérant la nécessité de réaliser de nouveaux investissements indispensables : travaux en lien avec le schéma directeur d'assainissement, etc.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 4 voix Contre (M. Patrick COURTEIX, M. Pierrick CRONNIER, Mme Françoise TALVARD et Mme Elisabeth VENTADOUR) et 25 voix Pour, décide de relever :

- la part fixe et la part variable de l'assainissement ;

Les nouveaux tarifs de l'assainissement présentés ci-après seront applicables dès le 1^{er} janvier 2025 :

		assainissement		
		tarif actuel	augmentation	tarif 2025
abonnement au diamètre compteur	15 à 20 mm	70,00 €	5 €	75,00 €
	30 mm	175,00 €	5 €	180,00 €
	40 mm	225,00 €	5 €	230,00 €
	50 mm	275,00 €	5 €	280,00 €
	60 mm	375,00 €	5 €	380,00 €
	80 mm	563,00 €	5 €	568,00 €
	100 mm	647,00 €	5 €	652,00 €
prix du m3 par tranches	0 à 30 m3	2,37 €	3 %	2,44 €
	31 à 100 m3	2,37 €	3 %	2,44 €
	101 à 200 m3	2,55 €	3 %	2,62 €
	201 à 300 m3	2,55 €	3 %	2,62 €
	>300 m3	2,37 €	3 %	2,44 €

Fait en Mairie d'Ussel, le 11 décembre 2024



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE

Le Secrétaire de séance,

Sandra DELIBIT